

CHÂTELET

À LA **UNE**

Le Nouveau Bulletin Communal

Mars 2022



Editeur responsable:
Le Collège Communal
55, Rue Gendebien
6200 Châtelet
www.chatelet.be

Crédit photo Pixabay





SOMMAIRE

page 3

Le mot du bourgmestre / Édito

pages 4-6

Dossier

pages 7-12

Vie en Ville

page 13

Un peu de Culture

pages 14-16

Des choses et d'autres

pages 17-18

Mariages, naissances et décès

ÉDITO

Chers citoyens,

Nous voyons enfin les mesures restrictives liées au Covid s'adoucir et nous sommes heureux de vous retrouver depuis le 28 février sans rendez-vous dans nos bureaux.

En ce qui concerne TIBI, nous comprenons que le nouveau système de ramassage change les habitudes de chacun et qu'un temps d'adaptation puisse être nécessaire. Cependant, je tiens à préciser que cette décision vient de TIBI, et non de la Ville. Le système de collecte du verre à l'aide de bulles est implémenté partout ailleurs en Wallonie et quasiment partout en Belgique. Pour votre information, nous n'avons eu le choix que sur les emplacements des bulles à verre. Au niveau de la Région wallonne, en termes de quantité totale par an et par habitant, nous sommes à 502 kg de déchets. A Châtelet, nous sommes à 488 kg. La moyenne de quantité de déchets non triés par habitant par an pour la Région wallonne est de 135 kg sur les 502 kg. A Châtelet, nous sommes à 205 kg sur les 488. La problématique de Châtelet, c'est que nous sommes très mauvais au niveau des déchets non triés (les sacs blancs). Le fait de passer aux bulles à verre et aux sacs biodégradables aidera au tri encore plus précisément. Ce système de collecte en bulles à verre a, par conséquent, été réalisé avant tout dans une perspective environnementale, et non économique. Je compte sur votre collaboration et sur votre civisme par rapport à la propreté notamment autour des bulles.

Aussi, de nombreux travaux de voirie vont encore voir le jour cette année, vous trouverez la liste des rues à réfectionner dans ce bulletin communal. Je compte à nouveau sur votre patience et sur votre compréhension afin de continuer à offrir à chacun une ville plus accueillante.

Coordination et conception graphique

Service Communication

Rue Gendebien 55 6200 Châtelet

communication@chatelet.be

www.chatelet.be

071 / 244 418

Rejoignez-nous
sur Facebook
Ville de Châtelet



La sécurité routière, l'une des priorités de la Zone de Police

Depuis la parution d'un Arrêté Royal le 16 octobre 2009, la sécurité routière est considérée comme une fonctionnalité de base de la police locale. Chaque zone est tenue d'accorder une partie de sa capacité pour les problématiques de sécurité routière et de mobilité. Au niveau de notre Zone de Police d'Aiseau-Presles/Châtelet/Farciennes, le service circulation est composé d'un Inspecteur Principal, de 5 Inspecteurs et d'un Agent de Police. Le service possède également deux véhicules au visuel police, deux véhicules anonymes et 3 motos

L'amélioration de la sécurité routière est une des priorités reprises dans le plan zonal de sécurité, lequel se décline en plan d'actions. En agissant sur les causes principales que sont notamment la vitesse inappropriée, la conduite sous influence (alcool et autres substances stupéfiantes) et les comportements dangereux..

Les missions de notre Service Circulation Routière (SCR)

- Assurer des patrouilles orientées (stationnement, entrées et sorties d'école, infractions au Code de la Route)
- Assurer l'orientation des contrôles routiers vers la lutte contre la conduite sous influence d'alcool ou de stupéfiants, l'assurance, le contrôle technique, le port de la ceinture de sécurité, le GSM au volant, etc.
- Assurer la réalisation des contrôles de vitesse (préventifs et répressifs)
- Mettre en œuvre des actions d'éducation et de sensibilisation à la sécurité routière (piste de circulation dans les écoles, etc.).
- Assurer un appui aux administrations communales dans le cadre de travaux d'aménagement de la voirie (placement et modification de la signalisation, etc.).



Le Service Circulation Routière travaille avec l'appui de différents partenaires internes (analyste stratégique, agents de quartier, service intervention, etc.) et externes (administrations communales, Police Fédérale, etc.). Il participe d'ailleurs activement aux campagnes de la sécurité routière de l'Institut VIAS (anciennement IBSR) et de l'AWSR (Agence Wallonne pour la Sécurité Routière).

Un Service Circulation Routière orienté « citoyen »

La Zone de Police réceptionne très régulièrement des plaintes diverses des citoyens concernant un problème de sécurité dans ce domaine. Il peut s'agir de stationnements sauvages ou dangereux. Afin de pallier à cela, nous réalisons des phases de verbalisation préventive dans certaines situations via tous les moyens de droit et en fonction de la problématique.

Cependant, lorsqu'un véhicule se trouve sur un passage pour piétons, sur un arrêt de bus, sur un emplacement « personne à mobilité réduite » sans autorisation ou encore sur une piste cyclable, nous verbalisons sur-le-champ. Il en va de même pour les véhicules stationnés de manière gênante et dangereuse à proximité des écoles pendant les heures d'entrée et de sortie des classes ou encore qui sont stationnés les quatre roues sur le trottoir et empêchent le passage des piétons.

Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'analyse et la prévention pour aboutir à une répression orientée et nuancée, si les actions préventives sont inopérantes.

Une vigilance de tous les instants, des actions au quotidien

Le Service Circulation Routière en quelques chiffres, c'est :

- 2 heures de contrôles statiques par équipe par jour au minimum ;
- 4 contrôles de plus grande envergure organisés sur le mois (2 en week-end et 2 en semaine) ;
- 3 écoles sécurisées par semaine ;
- 48 heures de radars répressifs par mois (40 heures en semaine et 8 heures le week-end) ;
- 2 radars préventifs aux abords des écoles installés par mois pour une durée d'un mois.

Le reste du temps, des patrouilles sont effectuées à la recherche des infractions et des comportements dangereux.

Notre objectif est avant tout d'assurer la sécurité des usagers faibles et garantir la quiétude dans les quartiers en faisant respecter le code de la route. Travaillons tous ensemble pour y arriver !

ZONE DE POLICE AISEAU-PRESLES/CHATELET/FARCIENNES
Commissariat Central : CHATELET - Rue du Mayor 25
Numéro général : 071 240.100 Numéro d'urgence : 101



NON à la violence conjugale

Le confinement de 2020 et la prolongation des mesures sanitaires en 2021 (télétravail, écoles fermées, activités sportives et culturelles à l'arrêt...) ont donné lieu à des conditions de vie difficiles pour certains couples. Tous ces ajustements ont exposé la vulnérabilité des femmes face aux violences dont elles étaient déjà potentiellement victimes. En Belgique francophone, la ligne gratuite « Ecoute Violences Conjugales » a enregistré trois fois plus d'appels par jour durant la crise sanitaire. Alors qu'en Europe, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a, elle aussi, constaté, en avril 2020, une forte augmentation des appels d'urgence des femmes victimes de violences entre partenaires.

Les violences conjugales c'est quoi ?

Les violences dans les relations de couple sont un ensemble d'actes, de comportements et d'attitudes de l'un des partenaires (ou ex-partenaires) qui visent à contrôler et à dominer l'autre. Elles émergent le plus souvent dans des relations inégalitaires et touchent toutes les classes sociales, quels que soient l'âge, la culture ou l'orientation sexuelle des individus.

Pas une simple dispute

La plupart des couples ou des familles connaissent des disputes. Il arrive occasionnellement de se fâcher sans pour autant qu'il n'en découle de conséquences néfastes. Cependant, la violence entre partenaires n'est pas liée à un désaccord, c'est un moyen de briser l'autre, de l'effrayer, de le soumettre. Lorsque la violence s'exerce, le respect de l'autre et l'égalité disparaissent. L'intention est une prise de pouvoir camouflée, dissimulée sur l'autre, peu importe ce qui déclenche le conflit. Ce n'est pas une perte de contrôle, bien au contraire, ces stratégies de prise de pouvoir sont organisées, récurrentes, cycliques et s'inscrivent dans la durée. Enfin, ces violences affectent l'entourage de la victime et de l'agresseur, notamment les membres de la famille et plus particulièrement les enfants.

Une violence à multiples facettes

La violence entre partenaires peut prendre une ou plusieurs formes, capables de se superposer les unes aux autres. L'utilisation et le passage de l'une à l'autre permet à l'agresseur d'adapter ses stratégies de contrôle selon les réactions de son/sa partenaire. Les victimes peuvent souffrir d'isolement social, de contrôle financier, de harcèlement, de dénigrement, d'humiliation, d'intimidation, de dévalorisation, de menaces, de violence physique et sexuelle, de chantage affectif ou d'injures. L'alcool, la drogue et le stress peuvent favoriser l'expression de la violence, mais aucun de ces éléments ne peut la justifier. Il n'existe aucune substance ou situation stressante ayant le pouvoir de rendre quelqu'un de violent contre sa volonté.

Tendances locales

D'après les statistiques de la Police Fédérale, en ce qui concerne l'entité de Châtelet durant le premier semestre 2021, l'état stationnaire ou la légère diminution des chiffres officiels n'indique cependant pas que le phénomène disparaît. Il faut dès lors interpréter les chiffres avec prudence car, d'une part, par pression de leur entourage ou par crainte de représailles, toutes les victimes ne portent pas plainte ou ne demandent de l'aide, ni à un proche, ni vers un professionnel. D'autre part, lorsque des enquêtes sont menées, peu de gens osent se confier sur ce sujet et, de ce fait, n'entrent dans aucune statistique.



Comment en sortir ?

La violence au sein du couple, que l'on soit marié ou non, est un fait punissable par la loi, régie au sein de nombreuses législations visant à la combattre. La première étape est de sortir de l'isolement, de prendre connaissance de ses droits et de se protéger en cherchant de l'aide, soit auprès d'une personne de confiance ou vers des professionnels qui sauront apporter les réponses aux questions et aider pour les démarches. **La Ville de Châtelet, en sa cellule VIF**, offre un accueil, une écoute confidentielle, une information à tout citoyen pouvant subir ou être témoin d'une situation de violence intrafamiliale.



Ce service gratuit est accessible
du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Via mail : pssp@chatelet.be
Via téléphone : 071 244.701

Chaque membre de la cellule VIF vous assure discrétion et confidentialité.

Autres numéros utiles :
Ecoute Violences Conjugales : 0800 30 030 (Gratuit - 24/7 - Anonymat garanti)
Police Secours : 101 ou 112
Maison de justice de Charleroi : 071/ 23 28 11

Sources consultées :

www.femmesprevoyantes.be/ rapport 2020-Covid et violences conjugales
www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/les-violences-conjugales/article/violence-conjugale
www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-violences-conjugales
www.besafe.be/fr/themes-de-securite/violences-basees-sur-le-genre/violence-entre-partenaires
www.stat.policefederale.be/statistiquescriminelite/rapports
<http://8mars.info>

Pollution lumineuse, comment puis-je agir?



Le réchauffement climatique est devenu un sujet de préoccupation majeur, avec son impact sur la biodiversité, et la perte de 80% des insectes ces 30 dernières années. La pollution lumineuse s'inscrit dans la liste des atteintes à l'environnement et mériterait d'avoir toute notre attention.

Sans y prendre garde, nous avons, au fil des années, transformé la nuit en jour, en multipliant les éclairages nocturnes, souvent mal conçus (qui envoient beaucoup de lumière vers le ciel), trop puissants ou trop nombreux.

Terminée « l'obscur clarté qui tombe des étoiles », plus de la moitié des Belges ne peuvent plus admirer la Voie Lactée. En effet, les systèmes d'éclairages extérieurs envoient une quantité trop importante de lumière dans l'atmosphère en produisant des halos lumineux dans le ciel. C'est ce que l'on appelle la « pollution lumineuse », qui non seulement gêne les astronomes, mais qui a aussi des impacts sur les milieux naturels, en affectant la faune, la flore et les rythmes biologiques. Pourtant, pas question d'éteindre nos rues, une utilisation plus efficace de l'éclairage nocturne est tout à fait possible, dans le respect de l'environnement et du développement durable. Si la commune a entrepris le renouvellement de l'éclairage public en le remplaçant par des lampes LED moins énergivores et mieux orientées, chacun.e à notre mesure, nous pouvons aussi agir en étant attentif.ve à notre empreinte écologique avec des petits gestes faciles pour diminuer l'éclairage nocif. Avant tout, en évitant l'éclairage extérieur, si non, en installant des minuteries ou des détecteurs de présence en façade ou au jardin pour diminuer le temps d'éclairage, ou encore choisir certains types d'ampoules moins nocives pour préserver la biodiversité et la santé humaine.

Patricia Vanespen
Conseillère communale

Source: ASCEN asbl (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes www.ascen.be)

Réserve Naturelle Sébastopol

Notre commune a la chance d'avoir un espace dédié à la protection d'un écrin de verdure à seulement quelques kilomètres de Charleroi, avec une faune et une végétation très riches. Plusieurs fois par an, nous vous invitons à partir à la découverte de cette nature sauvage et préservée aux multiples facettes, grâce à une balade guidée qui vous permettra de mieux comprendre l'intérêt de sauvegarder cet espace naturel, sainement géré par une équipe de bénévoles dynamiques, afin de continuer à offrir à toutes les espèces végétales et animales un refuge de qualité. Jeremy Jaegers, l'actuel conservateur de la réserve, s'y emploie activement, succédant à Luc Papart et Jacques Delizée sans qui la réserve n'existerait pas. Nous rappelons que son accès est INTERDIT en dehors des jours de visites car cela met en danger des animaux rares et parfois très farouches, ainsi que des plantes fragiles par le piétinement et augmente le travail des bénévoles, avec notamment le ramassage des déchets, avant de pouvoir s'atteler aux gestions de sauvegarde de ce patrimoine naturel. Le chemin public reste accessible à pied, à cheval ou à vélo et permet de découvrir la nature autour de la réserve depuis la rue Sébastopol jusqu'à Saint Blaise et la Brockmanne.

Envie d'en savoir plus ? Retrouvez toutes les informations sur le site <https://www.reservesebastopol.com> ou encore, venez nous rejoindre sur notre page facebook <https://www.facebook.com/reservesebastopol>. Envie de rejoindre l'équipe de bénévoles ? Les gestions se font tous les 2èmes dimanches du mois d'octobre à mars. L'agenda des gestions et visites est mis à jour régulièrement sur le site internet de Natagora <https://www.natagora.be/agenda> ou contactez Jeremy pour plus d'infos.

Jeremy Jaegers : 0478/76.05.49
jeremywjaegers@gmail.com



Marie-France Toussaint
Échevin de l'Environnement

En route pour une nouvelle saison du jardin partagé du PCS de Châtelet !

Jardiner n'est pas qu'un simple passe-temps pour certains châteletains. Pour ceux-ci, un jardin garantit surtout et avant tout un accès à des fruits et légumes de qualité leur permettant de subvenir à leurs besoins. Malheureusement, parfois, par manque de place ou en l'absence de jardin, tout le monde n'a pas la chance de pouvoir disposer d'un potager chez soi.

C'est pourquoi, depuis plus de 10 ans, le Plan de Cohésion Sociale de Châtelet met à disposition des habitants de Bouffoulox, Châtelet et Châtelineau, un jardin partagé situé à côté du parc de Châtelet. Établi sur une superficie aussi grande qu'un terrain de foot, 34 petites parcelles ont été aménagées afin de pouvoir y planter fleurs, plantes, fruits et légumes. Tomates, salades, courgettes et même pommes de terre... On y trouve plus d'une dizaine de variétés de fruits et légumes cultivés par nos jardiniers.



Entretenir un lien social

Le jardin partagé du PCS de Châtelet joue également un rôle social important : il constitue un endroit où se créent des échanges de savoirs, où se partagent des techniques entre jardiniers. Il permet ainsi de lutter contre l'isolement. Il permet aussi aux personnes plus fragiles de se confronter aux autres et cela de manière douce. En plus des parcelles proposées, des activités et travaux collectifs y sont organisés (animations, ateliers, formations, visites, entretiens, ...).

Le jardin est ouvert aux particuliers et aux associations et/ou aux groupes de personnes qui désirent s'investir collectivement.

Un endroit riche pour les jardiniers et la biodiversité

Avec ce jardin riche en ressources alimentaires, le PCS de Châtelet permet aux châteletains, un accès à une alimentation saine, à moindre coût.

Le jardin contribue aussi à la préservation de la biodiversité grâce à la présence de nombreuses variétés de fleurs et d'un plan d'eau. Cela constitue un véritable paradis pour les abeilles, coccinelles, grenouilles et libellules qui viennent s'y ressourcer.

À quelques semaines du printemps, comme chaque année, certaines parcelles de notre jardin se libèrent. N'hésitez donc pas à nous appeler pour vous inscrire sur notre liste d'attente et bénéficier de l'une de nos parcelles pour cette saison 2022.

Nous attirons également l'attention sur le fait que le jardin nécessite, en saison, un entretien régulier, une certaine assiduité et certaines contraintes. Nous invitons donc chaque candidat à bien réfléchir avant de se lancer dans l'aventure et mesurer son degré d'implication potentiel, au risque de devoir abandonner rapidement ses illusions...

Pour vous inscrire sur notre liste d'attente, contactez-nous au numéro suivant 0495/248.885 ou envoyez-nous un mail à pcs.chatelet@gmail.com



Le CPAS de Châtelet lance une nouvelle aide numérique destinée à ses bénéficiaires



En 2022, l'accès à l'informatique est devenu plus qu'essentiel dans notre vie quotidienne que ce soit pour chercher du boulot, obtenir un document administratif, prendre un rendez-vous médical ou se faire vacciner.

Même si aujourd'hui la majorité des bénéficiaires du CPAS ont un accès à un ordinateur ou une connexion internet, certains d'entre eux éprouvent encore certaines difficultés à s'en servir ou se perdent dans les démarches administratives. C'est pourquoi, depuis le mois de janvier, le service insertion du CPAS de Châtelet a mis en place une nouvelle permanence numérique gratuite à destination de ses bénéficiaires.

Aide informatique administrative

En quoi consiste cette aide ? Tous les lundis après-midi dans les locaux du CPAS de Châtelet, plusieurs assistantes sociales proposent aux bénéficiaires, un accompagnement dans toutes leurs démarches administratives numériques: inscription en ligne auprès du Forem ou de l'ONEM, aide et info à la connexion, obtention d'un papier auprès de la commune ou tout autre service en ligne, remplir un formulaire sur un site internet... Autant de tâches administratives importantes dans notre quotidien.

Quand et où a-t-elle lieu et comment y participer ?

La permanence numérique administrative se déroule **tous les lundis de 13h30 à 16h30 dans la salle informatique "Atelier 25" du CPAS de Châtelet** au 80 rue du Beau Moulin à 6200 Châtelet.

Pour y participer il faut s'inscrire en contactant Madame **Christel Zorzan au 071 24 41 32** ou Madame **Sandra GEORGES au 071 24.41.35** .

*Marcel Biron
Président du CPAS*

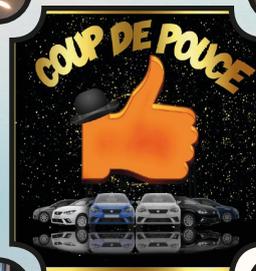
Flash Back sur l'Opération coup de Pouce

Ensemble, nous avons fait revivre notre Ville !

Après 5 mois d'action, pas loin de 200 commerces participants, 800 chèques-cadeaux de remportés, voici les 6 heureux vainqueurs d'une Seat Ibiza au volant de laquelle ils sont repartis en février.

Les commerces dans lesquels les bons de participation ont été gagnés sont les suivants :

Rôti de la Lande, Librairie Franco-Belge, Wendy Bien-être Esthétique, Coiff'Actuel, Laetitia chaussures et beauté et Divelife.



Vie en Ville

Une maison de village pour Chamborgneau en 2024 !

Un projet de maison de village qui impliquerait tous ses habitants voyait le jour en 2019 à Chamborgneau. La pandémie étant passée par là, sa réalisation fut fortement retardée. Aujourd'hui, grâce à la mobilisation des citoyens, la Ville de Châtelet a décidé de mettre un coup d'accélérateur et de financer le projet. L'ancienne école du Village située au n° 200 de la rue Longue sera en partie restaurée et un nouveau bâtiment construit à l'horizon 2024. Le but : offrir à tous les citoyens un lieu de rencontre qui favorise le vivre ensemble, la convivialité, la solidarité.

Ainsi, de nombreuses activités culturelles, sportives, festives ou bien encore liées au folklore seront organisées. Créer des liens, activer la cohésion, permettre le brassage social, mettre en place des projets solidaires sont quelques pistes qui ont été dessinées par le groupe de travail, composé d'habitants du Village, mis en place lorsque cette belle idée a germé.

Ils ne demandent qu'à être épaulés par d'autres ! Pour que cette maison soit véritablement au service de ses bénéficiaires, tous les habitants sont invités à participer à son éclosion et à sa gestion.



Toutes celles et ceux qui désirent rejoindre le groupe de travail ou proposer des activités peuvent envoyer un mail à l'adresse veronique.haustraete@chatelet.be.

En prémices à ce projet, certaines activités seront organisées cette année au sein du village notamment la Fête d'inauguration du projet le 27 mai 2022. L'idée étant de mobiliser les forces vives qui le désirent tout en proposant de se retrouver pour un moment convivial mais aussi de permettre que les habitants du hameau, qu'ils soient nouveaux ou installés depuis longtemps, apprennent à mieux se connaître.

*Michel Mathy et Marcel Biron
Echevins*

Budgets Participatifs 2022

Continuons à faire de Châtelet, une Ville à votre idée !
Nous avançons doucement mais sûrement.

Cette crise sanitaire nous aura mis des bâtons dans les roues et bien ralenti mais certainement pas arrêtés.

Les différents projets voient le jour petit à petit et tous seront un jour aboutis.

Il vous reste quelques jours pour rentrer vos projets 2022.

N'hésitez pas, lancez-vous et mettez vos idées sur papier pour qu'ensemble nous les concrétisions.



Contact :
Véronique Haustraete - 071 244 530 - 0497/52 86 10
veronique.haustraete@chatelet.be

*Michel Mathy
Échevin de la Participation Citoyenne*



OYI à la défense et à la pérennisation du wallon, notre belle langue locale.

Notre candidature pour obtenir la labellisation a été rentrée et acceptée.

Notre dossier sera soumis à la sanction de la Fédération Wallonie Bruxelles début avril.

Nous pouvons déjà vous annoncer deux des actions qui seront mises en œuvre en 2022 :

- Des panneaux de ville bilingues seront installées aux entrées principales de Châtelet.
- Le 1er festival du Wallon verra le jour.

N'hésitez pas à vous manifester si vous aussi aimez ce beau langage et souhaitez faire partie de cette aventure de sauvegarde de notre patrimoine.

Contact :

Véronique Haustraete - 071 244 530 - 0497/52 86 10
veronique.haustraete@chatelet.be

Oyi pou disfinde èyèt fé vikér l' walon, li pârlâdje da nos-ôtes.

No d'mande pou r'çuvwêr li labèl « Ma comune dit oui aux langues régionales » a stî r'mèteuwe al Fédération Wallonie-Bruxelles èy' èle a stî acsèptéye.

Li labèl nos s'ra d'nè ô cominç'mint du mwès d'avri qui vét.

Tèrmètant, nos p'lons d'dja vos-anoncî qui nos-alons mète su pîd an 2022:

- Dès panôs avou l' no dèl vile an francés èy' an walon a toutes lès-intréyes èyèt
- l' preumî Fèstivâl walon di Tchèss'lèt.

N'eûchèz né peû, si vos vèyèz vol tî no bia vî lingâdje, di vos mète a dalâdje avou nos-ôtes pou l' sicapér, li qui fèt si bé pârtiye di no patrimwène.

Michel Mathy

Échevin de la Participation Citoyenne
Èch'vin dèl pârticipâcion dès djins

Appel aux candidats pour l'attribution des prix du Mérite Sportif de la Ville de Châtelet

Vous êtes sportif ou avez connaissance, dans votre entourage, des performances sportives d'un citoyen mettant à l'honneur la Ville de Châtelet ? Nous vous invitons à déposer une candidature au Mérite Sportif de la Ville de Châtelet dans l'une des catégories représentées **AVANT le 31 mai 2022.**

Ces candidatures doivent être adressées à :

Monsieur Alpaslan Beklevic, Echevin des sports rue Gendebien 55, 6200 CHATELET
ou déposées au :
Service des sports de la Ville de Châtelet
Place Wilson 116 (porte 4) 6200 CHATELET
ou par mail :
sports@chatelet.be

Un même candidat pourra dorénavant recevoir un prix dans la même catégorie plusieurs années de suite, les critères d'attribution étant la qualité de la candidature et les performances sportives.

Une candidature par catégorie des lauréats du Mérite sportif de la Ville de Châtelet sera déposée à l'attribution du Mérite sportif provincial.

Qui peut déposer une candidature à un prix du Mérite sportif de la Ville de Châtelet dans l'une des catégories ?

1.- Le Mérite sportif « club »

Exclusivement, un club de l'entité de Châtelet ayant accompli, dans l'année civile ou sportive, une performance sportive favorisant la renommée de la Ville de Châtelet.

2.- Le Mérite sportif « individuel »

Un(e) sportif(ve) affilié(e) à un club de l'entité ou un(e) citoyen(ne) de la Ville de Châtelet ayant accompli, dans l'année civile ou sportive, une performance sportive favorisant la renommée de la Ville de Châtelet.

3.-Le Prix de « l'Espoir »

Un(e) jeune sportif(ve) affilié(e) à un club de l'entité ou un(e) jeune citoyen(ne) de la Ville de Châtelet ayant accompli, dans l'année civile ou sportive, une performance sportive favorisant la renommée de la Ville de Châtelet.

Une équipe d'âge d'un club de l'entité de Châtelet ayant accompli, dans l'année civile ou sportive, une performance sportive favorisant la renommée de la Ville de Châtelet.

4.- Le Prix du « Comitard »

Exclusivement, une personne faisant partie intégrante du Comité d'un club de l'entité de Châtelet dont le dévouement et le travail contribuent à la bonne réputation et au développement du club auquel il est affilié.

5.- Le « Prix Spécial » de la Commission

Ce prix spécial « coup de cœur de la commission » peut être retenu parmi les candidatures déposées ou faire l'objet de proposition d'un membre de la commission ayant connaissance d'une performance sportive particulière (ex : une action sportive solidaire, une performance sportive d'un citoyen moins valide, etc.).

Alpaslan Beklevic

Echevin des sports

Plaine de jeux - Vacances de printemps

La Ville de Châtelet organisera, au parc communal, du lundi 04 au vendredi 15 avril 2022, une plaine de jeux ouverte aux enfants, âgés de 5 à 12 ans inclus. Les différentes activités se dérouleront de 09h00 à 16h00. Le nombre de places étant limité à 80, la priorité sera donnée aux enfants de l'entité.

Le prix est fixé à 5,00€ indivisible par semaine et par enfant.

Sont compris dans ce prix :

- l'encadrement
- une collation à 10h00
- un bol de soupe à midi
- une collation à 15h30
- les assurances

Ce centre de vacances sera organisé dans le respect des mesures sanitaires qui seront en application à cette période.

Pour tous renseignements :

Administration communale - Cellule des Sports

Messieurs Pierre Mawet Geoffrey Delsarte

Place Wilson n° 116 à 6200 Châtelet

Mail : sports@chatelet.be

Tél. : 071 243.242

Dès ce printemps, soyez attentif à entretenir vos plantations.

En 2021, le médiateur de quartier a constaté que les demandes liées à des problèmes de plantation étaient toujours aussi conséquentes.

Par mesure préventive et pour votre information, nous nous permettons de vous rappeler, ci-dessous, un extrait des règles de base en matière de plantation. Sachez que certaines prescriptions existent, elles peuvent impliquer les plantations dans des lotissements ou des quartiers (espèces d'arbres et arbustes, distances de plantation, hauteur des haies, etc.).

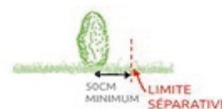
Dès le printemps 2022, lors de leurs patrouilles au sein des différents quartiers de l'entité, nos Gardiens de la Paix porteront toute leur attention sur l'entretien des parcelles et plantations.

Quelles sont les règles en matière de distances à respecter et d'entretien des parcelles et plantations? Voici un extrait du Guide Communal d'Urbanisme de la Ville de Châtelet

ARBRE DE PLUS DE 2M



ARBRE DE MOINS DE 2M



Les dispositions du présent article du point II. Prescriptions particulières par aires différenciées sont d'application pour les plantations existantes ou à venir.

10.1. Implantation.

10.1.1. les limites mitoyennes :

10.1.1.1. les plantations d'une hauteur maximum de 2,00 m à l'âge adulte sont établies à 50 cm minimum de la limite et les haies à mitoyenneté ;

10.1.1.2. pour les plantations de plus de 2,00 m à l'âge adulte à 2,00 m minimum de la limite de propriété.

10.1.2. l'alignement des voiries :

10.1.2.1. pour les haies et les plantations d'une hauteur maximum de 2,00 m à l'âge adulte sont établies à 50 cm minimum de la limite de propriété ;

10.1.2.2. pour les plantations de plus de 2,00 m à l'âge adulte à 4,00 m minimum de la limite de propriété.

10.6. Entretien des parcelles et des plantations.

10.6.1. Les dispositions du Code Rural sont d'application pour l'entretien des haies, plantations, écardonnage, destruction des orties, etc. même en zone urbaine.

10.6.2. En outre, les propriétaires ou ayant-droits sont tenus de tailler et élaguer les arbres, arbustes et haies qui débordent des propriétés qu'ils occupent.

10.6.3. De même, les propriétaires ou ayant-droits sont tenus de détruire l'ivraie (camomilles sauvages, dents de lion, chiendents, liserons, orties, chardons) qui peut se répandre soit par semences, racines ou turions ou de toute autre manière. Ils effectuent un fauchage des terrains incultes autant de fois que nécessaire pour ramener la végétation à une hauteur maximale de 20 cm de hauteur.

Pour contacter le médiateur de quartier :
071 244 701 de 8h à 12h et de 13h à 17h

Pas de dépôts aux abords des bulles à textiles et des bulles à verre !

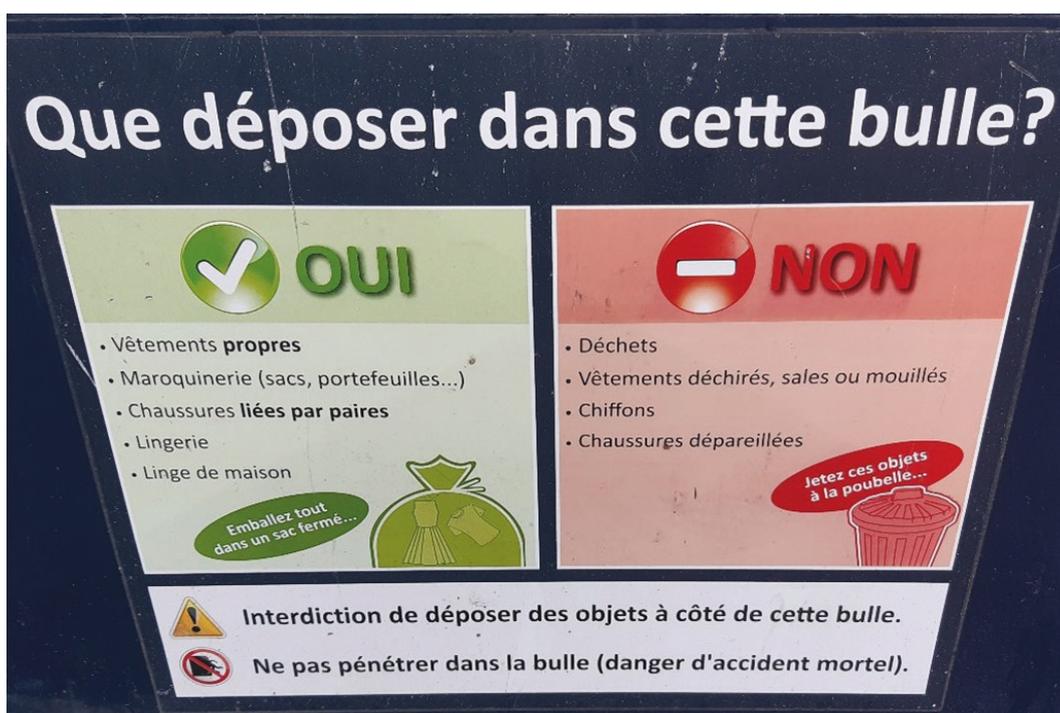
Personne n'apprécie les dépôts clandestins, et pour cause ils donnent une image peu reluisante à nos quartiers et occasionnent bon nombre de désagréments. Ils sont régulièrement signalés aux services communaux ou sur les réseaux sociaux...pourtant ils n'apparaissent pas par magie.

Pour rappel, il est strictement interdit de déposer des sacs aux abords des bulles à textiles « Terre » ou des déchets en verre près des bulles à verre Tibi situées à divers endroits de la commune. Si elles sont pleines, revenez un autre jour ! Il est par ailleurs également interdit de déposer tout autre type de déchets en dehors des lieux et horaires prévus réglementairement.

Tout dépôt en dehors des bulles est considéré comme un dépôt clandestin et est passible d'une amende administrative.

Aux bulles textiles, seuls sont autorisés les textiles en bon état dans un sac fermé : vêtements, maroquinerie, chaussures liées par paire, lingerie et linge de maison. Et uniquement dans la bulle.

Pour le verre, un tri par type de couleur est d'application, ce qui représente un intérêt environnemental. Aucun dépôt ne doit être laissé aux pieds des bulles prévues à cet effet.



DES ENJEUX FINANCIERS ET CITOYENS

Les déchets autour et dans les bulles engendrent plusieurs problématiques :

- Autour des bulles : le nettoyage des immondices aux alentours des bulles représente un coût important supporté par la commune et ses citoyens, vous en l'occurrence !

- Dans les bulles « Terre » plus particulièrement, près de 15% du contenu des bulles à textile sont constitués de déchets indésirables, comme des ordures ménagères par exemple. Ces incivilités représentent une lourde charge financière (coût de collecte et de traitement) pour les entreprises d'économie sociale (labellisées Solid'R) qui collectent les textiles usagés qui disposent dès lors de moins de moyens pour réaliser leurs actions sociales.

Un peu de culture

Ateliers d'Art

Les ateliers d'Art (dentelle aux fuseaux, peinture à l'aiguille, broderie, vitrail-Tiffany) qui avaient lieu jusqu'à présent à l'étage de la Maison Magritte sont temporairement suspendus.

Cependant, les ateliers de dentelle aux fuseaux et de peinture à l'aiguille se poursuivront désormais à la Maison de la Poterie, et ce, pendant toute la durée d'indisponibilité de l'étage de la Maison Magritte.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter les responsables des ateliers :

- Dentelle aux fuseaux - Mme Marie-Christine SALME : 071 30 41 80 - 0494/340 885 - neiryndck-salme@voo.be
- Peinture à l'aiguille - Mme Arlette BURSENS : 071/51 57 46 - leclercq.jacques.chat@skynet.be



Source maxpixel

Sabine Ancia

Échevin de la Culture

Création d'un répertoire Culturel

Le Service de la Culture travaille actuellement à la création d'un répertoire reprenant tout ce qui a trait au secteur culturel sur tout son territoire à savoir Châtelet, Châtelineau, Bouffloux.



Ce répertoire a pour but de recenser toutes les personnes et associations actives dans des domaines aussi divers et variés que le folklore, le théâtre, l'artisanat, les jumelages, la chant, l'art, ... Si vous êtes actifs dans ces domaines et que vous organisez des ateliers, des spectacles, des voyages, des rencontres interculturelles et bien d'autres choses encore, n'hésitez pas à nous communiquer les informations suivantes :

- * Une courte description de votre activité (maximum 5 lignes)
- * Les coordonnées complètes de votre association
- * Les coordonnées complètes de la personne de contact
- * Le logo de votre association
- * Une ou deux photos représentatives de votre association ou activité
- * Les adresses de votre site internet et de vos différents médias sociaux

Sabine Ancia

Échevin de la Culture

Salon du bien-être et de la santé

Le Salon du Bien-être et de la Santé est de retour ! Rendez-vous les 22, 23 et 24 avril en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Châtelet pour un moment de détente et un bilan santé. Promenez-vous à nouveau le long des stands, profitez des massages et participez aux animations et conférences proposées durant ce week-end.

L'entrée et la participation aux différents tests, conférences et animations sont libres et gratuites.

Renseignements et programme détaillé disponibles auprès du Service de la Culture : 071 244.926 - culture@chatelet.be.



Marie-France Toussaint
Échevin de la promotion
de la santé

Des choses et d'autres

Service à L'Honneur: Le TAXI SOCIAL

La ville de Châtelet fera toujours de son mieux pour aider les citoyens et trouver des solutions, c'est pourquoi nous avons, entre autres, mis en place le taxi social depuis de nombreuses années déjà.

Petit rappel, pour pouvoir bénéficier du service, il faut:

- Être domicilié sur l'entité de Châtelet,
- Rencontrer des problèmes de mobilité.
- Les ayants droit au revenu d'intégration sociale (CPAS) ;
- Les personnes en médiation de dettes ou en guidance budgétaire ;
- Les personnes âgées de plus de 65 ans à la date de leur demande ;
- Les personnes enregistrées en tant que personnes handicapées à l'AViQ et /ou bénéficiant d'une allocation d'intégration relative aux personnes handicapées ;
- Les personnes en possession d'une attestation d'une reconnaissance en invalidité d'au moins 66% ;
- Les personnes victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle pouvant certifier d'une incapacité de travail d'au moins 66%.



Les déplacements acceptés sont :

- Les soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, dentistes,) et de médicaments (pharmacien) dans l'entité (Châtelet) et hors entité (Charleroi) ;
- Les demandes administratives (commune, CPAS, poste, mutuelle, banque, bureau des contributions,) ;
- Les biens de consommation, alimentaire (courses dans les supermarchés de Châtelet, colis alimentaires).

Le tarif est de 0,30 € par km parcouru.

L'horaire du chauffeur est identique à l'administration communale de Châtelet, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h).

Contact 0473 / 88 33 52

stephanie.hensenne@chatelet.be



Les recettes de nos Citoyens

Les pâtes à la puttanesca de Filomena

Un petit goût d'Italie dans vos assiettes



Pour 4 personnes

- 3 boîtes de 400 gr de tomates pelées ou concassées
- de l'huile d'olive
- du pili pili en poudre ou 2 petits piments séchés
- 2 gousses d'ail
- 2 oignons
- 1 bocal d'olives noires dénoyautées (pas à la grecque !)
- 1 petit bocal de câpres
- 1 conserve d'anchois à l'huile
- 500 gr de linguine ou spaghettis
- parmesan râpé

Faites revenir les oignons coupés en fines lamelles dans de l'huile d'olive.

Ajoutez l'ail écrasé et faites-le revenir 1 petite minute, le temps qu'il soit doré.

Ajoutez la conserve d'anchois vidée de son huile et laissez fondre.

Ajoutez les boîtes de tomates, les olives, les câpres, portez à ébullition puis baissez le feu et laissez mijoter pendant 30 min minimum, voire 45, pour obtenir une sauce onctueuse et un peu épaisse.

Faites cuire les pâtes comme indiqué sur l'emballage.

Enlevez les piments de la sauce et vérifiez l'assaisonnement si nécessaire.

Servez chaque assiette avec un peu de parmesan râpé.

Le crumble aux pommes de Fan

Une recette facile et délicieuse



Pour 6 personnes

- 5 pommes (jonagold ou golden)
- 10 c.à.s. de farine
- 125 gr de beurre doux (le sortir ½ heure avant de commencer la recette ou le placer au micro-ondes quelques secondes)
- 10 c.à.s. sucre fin ou sucre roux

Préchauffer le four à 180°C.

Eplucher et couper les pommes en dés ou en lamelles, les répartir dans un plat qui va au four.

Dans un saladier, mettre la farine, le sucre et ajouter le beurre légèrement fondu et malaxer à la main de façon à former une pâte grumeleuse.

Émietter cette pâte au-dessus des pommes de façon à les recouvrir. Enfourner pour environ 30 minutes de cuisson (jusqu'à ce que la pâte biscuitée soit bien dorée).

Servir chaud ou tiède. Facultatif : servir avec de la chantilly ou une boule de glace à la vanille.

Des choses et d'autres

Le mot d'Ecolo

2021 est derrière nous avec son lot de moments pénibles, mais gardons le focus sur les nombreuses avancées écologiques, tant au niveau fédéral, régional que local, pour faire ensemble un 2022 solidaire, encore plus vert et fermement tourné vers la transition écologique. Voici les rendez-vous au programme de ce début d'année :

- Saint Valentrain » 14/02 à 7h Gare de Châtelet: Ecolo déclare sa flamme aux navetteur.euse.s.

- Grand nettoyage de Printemps » 20/03 à 10h : Nettoyage de l'Hanzinne, de la Brockmanne à Sébastopol.

- Journée de la terre » 22/04 : Distribution de graines (+d'infos bientôt!)

- Printemps sans pesticides » 15/05 à 10h Jardin Collectif rue Sébastopol à Bouffioulx :

Échanges/dons de graines et plantes

+ d'infos ou un relais démocratique aux conseils communaux ? Contactez-nous : info@chatelet.ecolo.be

Vos mandataires écolo : Luc Bogaert - Patricia Vanespen - Jean Michaux - Céline Michel (CPAS)



ecolochatelet



@ecolochatelet



chatelet.ecolo.be
Ecolo_CCB6200

À l'arrivée des beaux jours, ne laissons pas fleurir les mauvaises habitudes

Le printemps est là et avec lui la végétation reprend de plus belle. Si elle a toute sa place dans nos parterres et autres espaces adaptés, il est par contre interdit de la laisser s'étendre sur nos trottoirs, accotements et filets d'eau ! Ces derniers doivent être maintenus en bon état de propreté de manière générale tout comme les terrains bâtis ou non.

Rappelons à ce sujet également que les sacs poubelles doivent être sortis devant l'habitation au plus tard à 6h le jour du ramassage ou au plus tôt la veille de ce jour à 18 heures.

Le Règlement Général de Police prévoit des dispositions en la matière, en voici un extrait :

Titre I - Chapitre IV - Section I - Article 1

Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagés autour de la propriété qu'il occupe.

§1. Pour les filets d'eau et les trottoirs construits en dur, le nettoyage à l'eau doit être effectué chaque fois que nécessaire et en tout cas une fois par semaine, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 13 du chapitre II.

§2. Sans préjudice des dispositions des règlements communaux particuliers s'y rapportant, dans le cas de voiries piétonnes et semi-piétonnes, le riverain est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé, du trottoir et du filet d'eau autour de la propriété qu'il occupe sur une profondeur de deux mètres.

§3. Quiconque a, de quelque façon que ce soit, souillé ou laissé souiller la voie publique est tenu de veiller à ce que celle-ci soit, sans délai, remise en état de propreté. (...)

Titre I - Chapitre IV - Article 2

Tout riverain d'une voie publique est tenu d'enlever les végétations spontanées des filets d'eau, trottoirs ou accotements.

Titre I - Chapitre IV - Article 12

Tout terrain bâti ou non, repris comme tel au plan de secteur ou au plan d'aménagement de la Ville, doit être régulièrement entretenu par le propriétaire et/ou le locataire et/ou la personne mandatée.

Cet entretien consiste plus spécialement à détruire et à enlever les herbes nuisibles et les plantes non protégées par des dispositions légales ou décrétales. Les accotements et les fossés séparant les parcelles de la voie publique doivent également être dégagés et entretenus.

La loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013 prévoit des sanctions allant jusqu'à 350€ en cas de non-respect du Règlement Général de Police ! Une raison de plus pour prendre soin de votre cadre de vie.

Pour toute information complémentaire sur le sujet, contactez le service Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention au 071 24 47 02 ou au 071 24 32 62

Des choses et d'autres

Travaux qui débuteront dès la fin de l'hiver suivant les conditions météorologiques

* Raclage/pose rues Aubry, Chant des Oiseaux, du Dépôt, des Egyptiennes, rue Gouffre (phase II), Grandchamps, des Haies, de la Liberté, de la Loi, du Mateur, Sylvain Pirmez, Wilmart, Montigny, Champ de Péchenne, Lorrains, Misonne.

* Entretien des rues Eudore Pirmez, Franche Chambre, Déversoir, Coraly Pirmez, Auguste Marin, des Taillis, des Combattants, Jules Spreutels, impasse Gibon, rue des Potèles, rue d'Aiseau (de la rue des Lorrains vers Aiseau), aménagement d'un parking Cour de la Justice

* Egouttage et voirie : quartier du Grand-Trieu (phase II), Rue Saint-Blaise (phase II)

* Grande infrastructure : rue Alphonse Ponsart



Travaux de voiries qui seront adjugés cette année et pourraient débuter dans le second semestre 2022

* Rues de Montigny (partie comprise entre la limite avec Charleroi et le rond-point de la rue Trieu-Kaisin), de Soleilmont (vers N29 - Travaux conjoints avec la Ville de Charleroi), Achille Delattre et Jacques Henriet, Jules Destrée et Solvay, des Essarts, de Loverval, des Mottards, Herbert Hoover, de la Tombelle et Lyon, Ste Anne, des Poteries, Alfred Nassaux, François Baudaux.

Ravel

Le mois d'avril devrait voir s'ouvrir la liaison Ravel au départ du chemin de halage du Quai de Sambre vers Gerpennes en empruntant l'ancienne ligne ferroviaire L138 et sa passerelle au-dessus de la Sambre.

L'autre passerelle cyclo-piétonne reliant la rue de la Station à la Gare sera remplacée en collaboration avec le service des Voies Hydrauliques du SPW dans le courant du second semestre 2022.

En Image: Travaux achevés



Daniel Vanderlick
Bourgmestre

Les Mariages

Du 1er NOVEMBRE 2021 Au 31 JANVIER 2022

DERELI Enes et DIRECEN Busra
FRAGAPANE Manuel et DE DECKER Corinne
COLINET Jonathan et TARTAMELLA Sabrina
BECKERS Maximilien et ANTIGA Emmanuelle
BARISIK Gökhan et ZAMBAK Tugba
MESTDAGH David et HERMAND Céline
ALLARD Roland et BAU Manuella
PLAINNEVAUX Léopold et NZE Lucie
RIMBERT Rudi et SMARAGDI Iatroudis

Liste arrêtée le 31 JANVIER 2022

Les Naissances

OCTOBRE 2021

MELE LIVIO	28-10-21
AZEMI MEMEDOVSKI DJEMAIL	28-10-21
CAUFRIEZ EVA	29-10-21
ADAM LEYLA	29-10-21
HUBERT INA	31-10-21

NOVEMBRE 2021

DEPESTEL LUNA	01-11-21
POUNGUE BISSEK GABRIEL	02-11-21
PASSALACQUA LIDZIA	03-11-21
KILIC ILAY	03-11-21
SCHEPMANS MILO	04-11-21
BURNY ELLIOT	05-11-21
STILMANT GIULIA	05-11-21
EZZIR MASSILYA	06-11-21
PONSEELE GABRIEL	07-11-21
SINDEL SARA	07-11-21
SEMPO TEO	08-11-21
CHARLIER LEO	09-11-21
DESMET TYANO	09-11-21
OZBEK DENIZ	10-11-21
ZOLTAN ANTONIA-ESTERA	12-11-21
ZEKRI SALSABIL	12-11-21
LECHAT ROMEO	15-11-21
HOUZE DOCQUIER TYLIO	15-11-21
NART ALINA	17-11-21
ARSLAN ELIDA	20-11-21

DECEMBRE 2021

LESIRE OWEN	01-12-21
BOUICH SOHAYB	02-12-21
FONTAINE MAYLANA	02-12-21
ROLLAND MELIO	03-12-21
ARTISSON VALVERDE ZACHARY	05-12-21

GEDIK ELYA	05-12-21
VASBINDER OWEN	07-12-21
DUPONT LIVIO	07-12-21
DELMONT NORA	08-12-21
GERARD EYENE CERAULO ZOE	10-12-21
POPA PAUL	10-12-21
BENEDIC LUCAS	12-12-21
MEURISSE OCTAVIA	13-12-21
MARIBRO ATEO	13-12-21
YANDARBAEV ADAM	15-12-21
KASTRATI ELONA	15-12-21
SANFILIPPO ALVARO	17-12-21
VANHULST MATHIS	17-12-21
WILLEMS MAEL	17-12-21
COLONVAL ARTHUR	20-12-21
FOLIE JULIE	24-12-21
OERLEMANS ILINCA MAYA	24-12-21
POPA THIAGO	26-12-21
HIRAUT LIZIO	27-12-21
VITA VALENTINA	27-12-21
CHAIRA JANNA	28-12-21
MARIN HYLARIE	31-12-21
DE DECKER ANDREA	31-12-21

JANVIER 2022

BENBELKHEIR ELINA	03-01-22
COOLS AMAYA	04-01-22
STILMANT LILA	05-01-22
CHAMIZO Y VITALE LISANDRO	10-01-22
AKROUT RAYHAN	10-01-22
LIUZZI MIRKO	10-01-22

DUQUE BLANCO MYLA	12-01-22
GOBERT SAMAELE	14-01-22
MILICI LUNA	16-01-22
LAFINEUR ANELYA	17-01-22
ADAM ALEXANDRE et ELOISE	17-01-22
VAN MECHELEN YONI	18-01-22
DEUGOUE TOUKO YOAN	18-01-22
YURTLAK HILAL	18-01-22
DEKEGEL AMELIA	19-01-22
FERON DELHYA	20-01-22
MICHOT ALISSON	20-01-22
USTA MEVA	21-01-22
BACHENE YASSINE	22-01-22
DI NICOLA SAVVAS	22-01-22
AGRILLO ELIOS	23-01-22
PLATTEAU SIENA	25-01-22
TOPRAKCI MELYA	26-01-22
FURMA AIDEN	27-01-22
JAWOREK GABRIEL	27-01-22
BORDES DYCLAN	29-01-22
RIZZOLI VALENTINA	31-01-22

FEVRIER 2022

BEN ABDELKADER VLIES	02-02-22
MASSEO et MALHYA	04-02-22
SCUVEE SHANA	04-02-22
DUCHATEAU ADRIEN	05-02-22

Les Décès

Akhachbi Jamâa	07-12-21	Douamna Zahra	20-11-21	Marlier Marie	04-01-22
Anastasia Nicola	04-01-22	Duchâteau Alain	07-12-21	Marliere Viviane	13-12-21
Ancart Francine	29-11-21	Dumont Marie-Thérèse	21-12-21	Masset Alain	20-12-21
Appart Bertha	29-11-21	Finet Jean-Claude	11-01-22	Masson Suzanne	11-12-21
Arab M'Hamed	27-11-21	Flamme Suzette	12-11-21	Mathieu Bernadette	03-12-21
Baiz Nour	01-01-22	Fondu Lucienne	20-11-21	Mathy Mireille	05-01-22
Balouktsis Thelemachos	25-01-22	Fontaine Jacqueline	21-11-21	Merimi Rahma	27-12-21
Barbier Christine	19-12-21	Francis Joëlle	12-11-21	Mohamed Nicole	28-12-21
Baudson Michel	13-11-21	Gajdzik Guy	05-01-22	Oberdieder Janine	18-11-21
Bertamini Térésa	02-11-21	Garcia Corona Monia	13-12-21	Orban Bernadette	25-11-21
Bertrand Marie	11-01-22	Geeraerts Robert	10-12-21	Parmentier Claude	15-12-21
Biernaux André	10-12-21	Gemen François	26-11-21	Paul Raymond	02-12-21
Biscompte Marie	11-11-21	Gérard Claudine	17-11-21	Pieters Augustin	07-01-22
Bizet Léa	24-11-21	Gérard Jocelyn	16-11-21	Pollini Brunetta	25-12-21
Blain Nelly	23-12-21	Guney Memet	06-01-22	Rancelot André	24-01-22
Blondiaux Christiane	31-12-21	Hagon Raymonde	15-01-22	Rasetta Claudio	21-11-21
Boccacci Angèle	21-01-22	Hancart Monique	19-01-22	Roeland Marie-Paule	14-11-21
Borger Robert	16-12-21	Hastire Alfred	27-12-21	Romarin Andrée	13-11-21
Brichard Raymonde	04-11-21	Henrion Robert	04-12-21	Rouart Daniel	13-12-21
Brunetto Angelo	16-11-21	Hens Jean-Marie	16-01-22	Sacré Nicole	30-12-21
Bursens Jean	08-01-22	Hillaert Chrisitan	25-12-21	Salaets Odile	22-11-21
Caddeo Antonio	07-11-21	Hocq Bertrand	09-01-22	Scatola Di Cara Calogero	23-01-22
Caudron Monique	23-11-21	Iuch Anna	12-11-21	Schotsmans Elisabeth	12-01-22
Centinaro Vincenzo	07-01-22	Jadoulle Françoise	30-12-21	Slaper Margaretha	28-01-22
Chanoine Françoise	18-11-21	Jandrain André	16-12-21	Spinazzé Dino	10-12-21
Cohy Raoul	17-01-22	Jouret Lucie	01-12-21	Spiniello Antonio	19-01-22
Colonius André	07-12-21	Kalenda-Katanga Alidor	06-11-21	Steffens Jean-Luc	19-11-21
Coryn Guy	10-12-21	Keller Gisela	30-12-21	Szambelan Janina	05-11-21
Debauve Anne	17-12-21	Lefèvre Raymonde	01-12-21	Tambour Marie	28-11-21
De Fruytier Gérard	10-11-21	Lefèvre Suzanne	16-01-22	Tilman Claudine	19-01-22
De Fruytier Mireille	05-12-21	Lehaen Michelle	19-01-22	Toisoul Michel	10-11-21
Delahaie Hortense	20-12-21	Lemort Yvon	01-01-22	Toussaint Armand	07-11-21
Della Rocca Giuseppe	23-12-21	Leroy Arlette	12-11-21	Valle Joseline	23-01-22
De Loos Nicole	12-11-21	Licot Anne	02-11-21	Van der Elst Anna	01-12-21
Deprost Jean	07-12-21	Liègeois Léonce	18-11-21	Vandewiele Jacqueline	08-12-21
Desenfans Martine	24-11-21	Lyberis Maria	16-12-21	Van Spitael Nelly	08-01-22
Dessy Fernande	18-12-21	Magné Guy	10-12-21	Verhaegen Josiane	17-11-21
Dethier Claudine	21-12-21	Mahau Christine	27-11-21	Verlent Mariette	09-12-21
Di Silvio Franco	06-12-21	Malter Gaston	28-11-21	Viale Bruno	11-01-22

Maria-Luisa Tuveri
Échevin de l'État Civil.

Passe-temps

L M K E T A N G P R E S L A V
 N O G A L E S E R U V N A E A
 E U N U Y L D E R O A I G U M
 E L I O V A O E M Y G A U Q A
 G E T N L J K T A R U B N R M
 N C F O C A S C A D E E E A M
 O A A I S C C O R N E H N B A
 L L R T T U B O I R E U T S H
 P A S A Y Z B C V K A M P L E
 Y N O T M Z S N I S S A B H S
 A Q U A T I Q U E L B T C P S
 C U R N P I R C R I Q U E B A
 H E C F L O T T E R O C L J R
 T O E N L W A R C D H N E L B
 N A E C O R A G E E U G I D E

www.continued.com

AMPLE
 AQUAGYM
 AQUATIQUE
 ATOLL
 BAINS
 BARQUE
 BASSIN
 BLEU
 BOIRE
 BORD
 BRASSE
 BULLE
 CALANQUE
 CASCADE
 CORNE
 CRAWL
 CRIQUE

DIGUE
 DOUCHE
 ETANG
 EUREKA
 FLOTTER
 GROG
 HAMMAM
 JACUZZI
 JETSKI
 KAYAK
 LAGON
 LAGUNE
 MARE
 MOULE
 NATATION
 OCEAN
 ORAGE

PECHE
 PEDALO
 PISCINE
 PLONGEE
 RAFTING
 RIVIERE
 SAUNA
 SOURCE
 SPA
 THERMES
 TITRE
 TRIMARAN
 VAGUE
 VALSER
 VOILE
 YACHT
 YUCCA

Solution: l'eau est bonne



